

## Non respect des conventions

## Par cartel92, le 16/01/2011 à 21:14

Bonjour, separer depuis juillet 2010 et divorce depuis le 28/10/2010 (divorce a l'amiable), mon ex epouse ne respecte pas la convention signes. en effet depuis notre separation et date de la signature de la convention, elle declare toujours nos 2 enfants a sa charge alors qu'ils sont en garde alternee. ce qui lui vaut de toucher les aides et de ne pas les partagesn alors qu'il est stipule dans la convention le partage de toutes les prestations sociales. par contre pour me demander de regler la moitie de tout les frais attenant a la scolarite et autres elle sais etre presente.

de plus lors de ses semaines de gardes elle fait tout son possible pour que je ne puisse pas contacter mes enfants via le telephone ou internet.Comment faire pour qu'elle respecte cette convention?merci

Par mimi493, le 16/01/2011 à 21:16

De votre coté, déclarez vos enfants en résidence alternée (jugement à l'appui)

Par cartel92, le 16/01/2011 à 21:20

merci,j'ai essaye mais elle refuse de signer le papier

Par Marion2, le 16/01/2011 à 21:22

De signer quel papier ?

Par cartel92, le 16/01/2011 à 21:50

elle refuse de signer le papier de residence alternee aupres de la caf

Par mimi493, le 16/01/2011 à 21:57

Vous avez un jugement pour la résidence alternée ou non ?

Par cartel92, le 16/01/2011 à 21:57

oui il a ete signe par le juge

Par Marion2, le 16/01/2011 à 22:41

Alors, envoyez un courrier recommandé AR à la CAF en expliquant votre situation ainsi que la copie du jugement.

Par mimi493, le 16/01/2011 à 23:24

Et déclarez aux impots l'enfant à demi-charge (ça fait lave-linge), donc 1/4 de part

Par Visiteur, le 18/01/2011 à 17:47

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur http://www.avocatautelephone.com/ ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 http://www.avocatautelephone.com/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien http://www.avocatautelephone.com/ ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75